

19 septembre 2001

Rapport de la Zone franc 2000 publié par le Comité monétaire de la Zone franc

Communiqué de presse

En 2000, les pays africains de la Zone franc¹ ont connu une évolution économique contrastée. Les pays d'Afrique de l'Ouest ont enregistré un net ralentissement de l'activité, alors que ceux d'Afrique centrale ont bénéficié d'un regain de croissance. Dans l'ensemble, la Zone franc a connu une croissance économique de l'ordre de 2,4 %, plus modérée que celle de l'Afrique sub-saharienne, tout en parvenant à maintenir une relative stabilité du cadre macroéconomique.

	Croissance du PIB (en %)		Inflation (en %) *		Solde budgétaire (en % du PIB) **	
	1999	2000	1999	2000	1999	2000
UEMOA	3,2	1,5	0,2	1,8	-2,6	- 2,0
CEMAC	0,1	3,5	0,5	1,3	-0,3	4,6
Afrique sub-saharienne	2,2	3,1	14,5	17,4	- 4,2	- 3,5

Comme en 1999, les pays africains de la Zone franc (PAZF) ont subi des chocs exogènes dus à de fortes variations des termes de l'échange. La hausse du prix du pétrole et du cours du dollar observée depuis le début de l'année 1999, jointe au rétablissement des cours des bois tropicaux, a entraîné une appréciation des termes de l'échange des pays de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), estimée à près de 50 % en 2000, qui s'ajoute à celle de 20 % enregistrée en 1999. À l'inverse, la dépression des cours des denrées tropicales et du coton a produit un impact négatif sur les économies des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Pour cette zone, le choc a été aggravé par la forte augmentation des prix des produits pétroliers qui constituent près de 28 % des importations. Sur les deux années 1999 et 2000, la dégradation estimée des termes de l'échange en UEMOA pourrait dépasser 12 %.

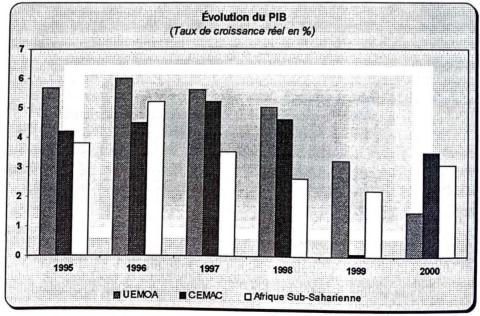
Les pays africains de la Zone franc sont au nombre de quinze : d'une part , le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau (depuis avril 1997), le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo, membres de la zone économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest, d'autre part, le Cameroun, le Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale et le Tchad constituant la zone économique et monétaire d'Afrique Centrale, et enfin, les Comores. Les deux zones monétaires, celle de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) et celle de l'Afrique centrale (CEMAC), disposent chacune d'une seule banque centrale et d'une monnaie unique ayant le même sigle et la même parité : le franc CFA. Les Comores ont une banque centrale et une monnaie distincte, ayant une parité différente : le franc comorien.

Variation des termes de l'échange (en %)	997 1998 19	999 2000
Afrique subsaharienne – 1 UEMOA 1 CEMAC – 6	6,2 -	5,0 + 13,4 6,9 - 5,3 0,0 + 49,0

Dans les pays de l'UEMOA, la croissance a en effet fortement ralenti, s'établissant à 1,5 %, contre 3,2 % en 1999 et 5,0 % en 1998. Cette décélération s'explique principalement par le recul de l'activité en Côte d'Ivoire, qui représente 40 % du PIB de l'UEMOA. Les récoltes de café et de cacao ivoiriens ont sensiblement progressé en volume, mais les effets-quantité n'ont pu compenser le déclin persistant des cours internationaux. Par ailleurs, le gel des financements internationaux en Côte d'Ivoire et au Togo, ajouté au renchérissement des importations pétrolières dans l'ensemble des pays de l'Union, a aggravé le ralentissement de l'activité et amplifié les difficultés budgétaires de plusieurs États. L'impact négatif des chocs exogènes subis par les économies de l'UEMOA (baisse des cours des produits de base, renchérissement des importations pétrolières) est ainsi estimé à 0,3 % du PIB sous-régional en 2000. Enfin, la persistance des tensions sociales et politiques dans plusieurs pays, particulièrement en Côte d'Ivoire, a pesé sur l'activité et freiné les investissements privés.

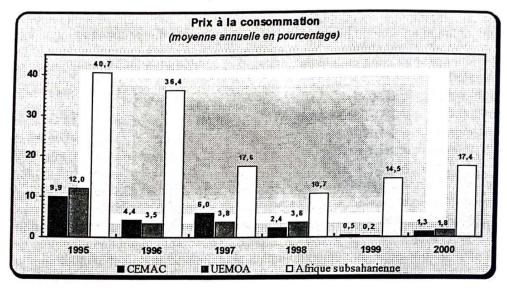
À l'inverse, les pays de la CEMAC ont connu une reprise de la croissance, évaluée à 3,5 % en 2000, après la stagnation enregistrée en 1999 (+ 4,9 % en 1998). Les pays exportateurs de pétrole ont bénéficié de la forte remontée des cours internationaux (+ 59 % en moyenne annuelle), amplifiée par l'appréciation du dollar. Le regain d'activité s'explique aussi par la fermeté des cours du bois, ainsi que par les mesures d'assainissement des finances publiques. De plus, la croissance a été favorisée par un certain apaisement du climat socio-politique et par l'intensification des relations entre les pays membres et les institutions de Bretton Woods.

Aux Comores, l'activité économique s'est inscrite en baisse au cours de l'année écoulée, en raison notamment de la persistance du conflit séparatiste de l'île d'Anjouan. Le recul du PIB réel aurait été proche de – 3,9 %, l'inflation étant estimée à 4,6 %. Par ailleurs, l'indexation de l'ensemble des taux directeurs de la Banque centrale sur le taux d'intérêt de référence à court terme de l'euro (Euro Overnight Index Average, EONIA), depuis le 19 novembre 1999, a permis de stabiliser les différentiels de taux avec l'euro, monnaie ancre du franc comorien.



Sources: Banques centrales, FMI

Dans un environnement international instable, qui reste d'ailleurs celui de l'ensemble du continent africain, les PAZF sont parvenus à maintenir une relative stabilité du cadre macroéconomique. La Zone franc se distingue d'abord par la stabilité des prix. L'inflation est restée maîtrisée dans chacune des deux unions régionales : en 2000, la hausse des prix a été de l'ordre de 1,8 % en UEMOA et de 1,3 % en CEMAC, en moyenne annuelle. Ces résultats contrastent singulièrement avec le taux d'inflation moyen observé en Afrique subsaharienne, de l'ordre de 17 %, la hausse des prix y ayant dépassé 25 % dans six pays.



Sources: Banques centrales, FMI

0

Cette stabilité des prix est d'abord le résultat de l'ancrage nominal des francs CFA et comorien à l'euro, les PAZF réalisant près de la moitié de leurs échanges commerciaux extérieurs avec la zone euro. La surveillance multilatérale des politiques nationales, associée à des critères de convergence budgétaires et financiers, contribue également à la crédibilité et à la pérennité de cet arrimage. La solidité de l'ancrage des francs CFA et comorien à l'euro s'appuie aussi sur la vigilance des politiques monétaires conduites par les Banques centrales de la Zone franc.

Au sein de l'UEMOA, la situation des finances publiques a été marquée par une atténuation du déficit global. Cette évolution résulte toutefois essentiellement du recul des dépenses d'investissement, pourtant nécessaires au développement économique de la sous-région, ainsi que de l'augmentation des arriérés extérieurs dans certains pays de l'Union. Le taux d'investissement des PAZF, bien que légèrement supérieur à celui du reste de l'Afrique subsaharienne, demeure en dessous du plancher de 30 % jugé nécessaire par la Banque Mondiale pour assurer un réel décollage économique. Pour l'ensemble des États de la CEMAC, les opérations financières sur l'année 2000 se sont soldées par un excédent budgétaire après plusieurs années de déficit, notamment jusqu'en 1998. Cette évolution traduit l'amélioration des recettes pétrolières, mais aussi les effets des mesures d'assainissement des comptes publics. La hausse des dépenses budgétaires reflète principalement la progression des dépenses en capital, liée notamment aux grands travaux de reconstruction ou d'installation d'infrastructures dans la plupart des pays de la sous-région.

Le ralentissement de l'activité observé depuis 1998 dans l'ensemble de la Zone souligne la nécessité de compléter les stratégies de rétablissement des équilibres macroéconomiques par la mise en place de réformes dites de deuxième génération. Ces réformes doivent permettre, dans un souci de bonne gouvernance, l'orientation effective des dépenses publiques vers les secteurs prioritaires, santé et éducation notamment, favorisant ainsi la lutte contre la pauvreté en Zone franc.

Sur moyenne période, la croissance — 4,5 % en moyenne entre 1994 et 2000 — reste très inférieure au seuil de 7 % jugé nécessaire par la Banque Mondiale pour entraîner une réduction de la pauvreté. La lutte contre la pauvreté doit donc s'inscrire dans une stratégie de développement allant au-delà de la sanctuarisation des dépenses sociales. Cette stratégie doit, en effet, prendre en compte l'ensemble des variables concourant à une croissance forte et durable. En particulier, la promotion de l'épargne et de l'investissement doivent en demeurer des composantes essentielles, notamment en vue de la nécessaire diversification de la base productive. Dans le même temps, la croissance doit s'accompagner d'une meilleure répartition des revenus, destinée à favoriser la stabilité sociale et à soutenir la consommation des ménages.

La mise en place de programmes de réduction de la pauvreté, bénéficiant de l'appui des partenaires au développement, devrait aider les PAZF à relever ce défi. Dans le cadre de l'initiative d'allègement de la dette (PPTE), à laquelle huit PAZF ont été déclarés éligibles, plusieurs pays de la Zone franc se sont déjà engagés dans l'élaboration d'un cadre stratégique de lutte de la pauvreté (CSLP), qui associe étroitement l'amélioration de la gouvernance, la stabilité économique et sociale, le développement des ressources humaines et des infrastructures, la promotion de l'initiative privée et la diversification des économies.

Par ailleurs, en dépit de résultats économiques contrastés, les PAZF ont poursuivi leur stratégie d'intégration régionale, qui constitue également un facteur important d'accélération du développement. En CEMAC, le processus d'intégration régionale s'est poursuivi, avec la mise en place de la Cour de Justice et de la Commission interparlementaire, installées respectivement le 12 avril 2000 à N'Djamena et le 22 juin à Malabo. Dans la zone UEMOA, l'union douanière est entrée pleinement en vigueur au 1^{er} janvier 2000, achevant le processus d'harmonisation tarifaire initié en juillet 1998.

Au-delà des avancées institutionnelles, nombreuses en 2000, les mécanismes de la Zone franc continuent de jouer un rôle stabilisateur essentiel pour la cohésion de la Zone. En premier lieu, la solidarité entre les États-membres, qui se traduit par la mise en commun des réserves de changes dans chacune des zones d'émission, constitue un facteur fortement incitatif à une gestion rigoureuse des finances publiques. En deuxième lieu, le principe de libre-transférabilité au sein de la Zone franc permet de faciliter les flux d'échanges économiques et monétaires, et est donc de nature à stimuler l'investissement. Par ailleurs, les dispositions de sauvegarde attachées aux accords de coopération passés avec la France garantissent la mise en œuvre effective d'une politique monétaire toujours vigilante à l'égard du risque inflationniste. Les institutions de la Zone franc fournissent ainsi un cadre propice à l'approfondissement de l'intégration régionale et au développement économique.

Enfin, s'agissant des perspectives conjoncturelles, les tendances à l'œuvre en 2000 devraient se prolonger au cours de l'exercice 2001. L'UEMOA continuerait d'être affectée par la faiblesse des cours de produits tropicaux, la restructuration des filières d'exportation et l'attentisme des investisseurs en Côte d'Ivoire. Dans ce contexte, la croissance est estimée à 3 % pour l'ensemble de l'UEMOA. Les pays de la CEMAC devraient bénéficier de l'orientation favorable des cours pétroliers et connaître une croissance plus soutenue.

Le rapport annuel de la zone franc est disponible sur internet : www.banque-france.fr